

N° 75/2018

Coordinateur-riche de la rédaction du
Plan National d'Actions (PNA) « Pétrels endémiques »

Appel à candidatures internes et externes

Conditions d'accès

Poste de catégorie A ouvert aux contractuels ayant une solide expérience dans la connaissance, la gestion et la conservation de la faune.

Poste vacant à compter du : 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 7 mois.

Le territoire et les enjeux

Le Parc national de La Réunion a été créé le 5 mars 2007 par le décret 2007-296, à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux. Il est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages, minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco, comprenant, notamment, l'intégralité du cœur du parc national complété de quatre sites particuliers.

Dans le contexte de l'île, qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du Parc national s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consiste à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à travers des inventaires notamment, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et, plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national compte ainsi environ 35 agents au siège et une cinquantaine d'agents assurant majoritairement des missions de terrain dans les secteurs.

Nature de l'activité

Sous l'autorité du Chef du Service études et patrimoine et en lien fonctionnel étroit avec le Chargé de mission « Faune », le/la « Coordinateur-riche du PNA Pétrels endémiques » a en charge, au sein de l'établissement public Parc national, la rédaction des bilans des actions de conservation en faveur du Pétrel de Barau et du Pétrel noir de Bourbon et la rédaction du PNA en faveur de ces deux espèces.

Plus précisément :

- le résumé du bilan des actions de mise en œuvre du Plan de conservation en faveur du Pétrel de Barau
- la collecte, le rassemblement et l'analyse technique et financière de la mise en œuvre du PNA Pétrel noir de Bourbon (y compris une analyse en terme d'efficacité) ;
- la présentation orale de ces bilans ;
- la rédaction du PNA « Pétrels endémiques », c'est à dire du Plan national d'Actions en faveur des Pétrels de Barau et du Pétrel noir de Bourbon ;
- cette rédaction comprend une synthèse des connaissances, les objectifs et les actions à réaliser pour une période de 5 ou 10 ans à venir ;
- la rédaction des PNA se fait à partir d'une large collaboration avec les partenaires impliqués directement ou plus globalement par ce PNA ;
- ce travail nécessite plusieurs allers-retours d'écriture et de relecture avec les partenaires.

Compétences requises :

Savoirs faire

- Expérience en gestion de projet, en animation et coordination et en rédaction de documents de type plan national d'action ;
- Des connaissances approfondies en matière d'écologie sanctionnées par un diplôme universitaire minimum Bac+3 ou équivalent en rapport avec le profil du poste ;
- Expérience souhaitée en territoire insulaire tropical et en gestion conservatoire de la faune ;
- Capacité d'adaptation, goût pour le travail en équipe et la coordination d'un projet multi-partenaire ;
- Aisance rédactionnelle pour la rédaction de rapports de synthèse et dans la présentation d'exposés ;
- Maîtrise de l'anglais écrit et parlé ;
- Très bonne maîtrise des outils courants de bureautique, de communication, et de ceux adaptés à la biologie (statistiques, bases de données...), notamment en open source ;
- Expérience en cartographie (SIG) bienvenue ;

Qualités humaines et savoir-être

- Capacité d'animation et de coordination multi-partenaires ;
- Capacités rédactionnelles et orales pour présentations ;
- Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative ;
- Rigueur, méthode et capacité d'analyse ;
- Goût pour le travail en équipe et sens de l'écoute ;

Permis de conduire B indispensable.

Localisation

La résidence administrative est localisée à La Plaine des Palmistes, Département de La Réunion.
Des déplacements fréquents sont à prévoir sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

Dossier de candidature et date limite de dépôt de celui-ci :

La candidature, composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

Date limite de candidature : 25 août 2018

Personnes à contacter pour informations :

Monsieur Marc SALAMOLARD, Chargé de mission « Faune » : marc.salamolard@reunion-parcnational.fr

Tel : 0262 90 11 35 / Portable : 0692 32 90 14 ou 0692 68 41 84

Monsieur Benoît LEQUETTE, Responsable du service Etudes et Patrimoine : benoit.lequette@reunion-parcnational.fr

Monsieur Julien DELMAS-DENNIAU, Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines : julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr